

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS44

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 48

À l'alinéa 22, supprimer les mots :

« , dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article L. 6156-7, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.